

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 734

20 mars 2012

### SOMMAIRE

Archeide Lux .....	35224	European Camping Distributors S.à r.l. ..	35215
BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l. ....	35221	European Casino Operators S.à r.l. ....	35219
Creche Maria Montessori S.à r.l. ....	35210	European News Promotions S.à r.l. ....	35219
DAIDI Immobilière S.A. ....	35207	European Optical Manufacturing Holding Sàrl .....	35200
Développement Immobilier S.A. ....	35186	European Opticians S.à r.l. ....	35224
Digital Image .....	35200	European Rail Freight Holding S.à r.l. ....	35231
Digital Media Licensing S.à r.l. ....	35200	European Scents S.à r.l. ....	35231
Dismar S.à r.l. ....	35199	European Sporting Rights S.à r.l. ....	35231
Dolphin Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	35207	European Vehicle Inspections S.à r.l. ....	35232
Dolphino S.A., SPF .....	35208	Euro Properties Investments S.à r.l. ....	35213
DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft .....	35208	FB Energy Trading S.à r.l. ....	35232
Dominus S.A. ....	35209	Financière BPHL .....	35232
Drumann Investments S.à r.l. ....	35209	F R General Management S.à r.l. ....	35220
Ecolab Lux 2 S.à r.l. ....	35209	F R General Management S.à r.l. ....	35220
Ecolab Lux 4 S.à r.l. ....	35193	Funis Luxembourg B.V. ....	35232
Eglantiers Property S.A. ....	35210	Get International S.A. ....	35210
Elba Lux S.à r.l. ....	35212	Grantham S.à r.l. ....	35209
Emma S.A. ....	35213	Hubble Holding S.A. ....	35220
Equinox Property S.A. ....	35214	M.B.S. Buildings SA .....	35212
ERBO GmbH .....	35214	Midax .....	35193
Eris Investissements S. à r.l. ....	35212	Momentum Investment Funds SICAV-SIF .....	35216
Espace Médias S.A. ....	35212	Momentum Managed Funds SICAV-SIF .....	35220
Espace Régie Luxembourg S.A. ....	35212	Otilia Investments S.A. ....	35186
Estates Property 1 S.A. ....	35214	Roster Holdings S.à r.l. ....	35208
Estates Property 2 S.A. ....	35215	SeMarket International S.A. ....	35214
Etcetera S.A. ....	35215	Swiss Life Invest Luxembourg S.A. ....	35213
ETOILE ATLAS HOLDING Luxembourg, S. A. ....	35215	Wacky Brothers S.à r.l. ....	35216
Eurolactis Group S.A. ....	35216	World Helicopters S.à r.l. ....	35186
Europa (Lux) S.à r.l. ....	35213		

**Otilia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.406.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L120023442.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OTILIA INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012019606/15.

(120024590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 114.243.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 décembre 2011*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A.

Référence de publication: 2012019396/16.

(120024357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.265.325,53.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.127.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.881 (International Helicopters),

KKR AVIATION INVESTOR S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.815 (KKR Aviation),

1210 Investments L.P. (formerly known as INAER MEP L.P.), a limited partnership organised under the laws of England and Wales, registered under number LP014387 and having its registered address at 1 Duchess Street, London, United Kingdom, W1W 6AN, United Kingdom (1210 Investments),

Mr. PETER BOND, residing at Shipton Oliffe Manor, Shipton Oliffe and Doversford, Gloucestershire GL54 4HZ, United Kingdom, and

Mr. STEPHEN BOND, residing at Rushbury House, Winchcombe, Cheltenham, Gloucestershire GL54 5AE, United Kingdom,

All here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of five proxies given under private seal;

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. International Helicopters, KKR Aviation, 1210 Investments, Peter Bond and Stephen Bond are the sole shareholders (the Shareholders) of WORLD HELICOPTERS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.127, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on November 21, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 443 on March 1, 2006. The articles of association have been amended several times and for the last time further to a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on April 28, 2011, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at fourteen million two hundred and forty-one thousand eight hundred and eleven euro and fourteen cents (EUR 14,241,811.14) represented by one billion four hundred twenty-four million one hundred eighty-one thousand one hundred and fourteen (1,424,181,114) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, divided into:

(i) one billion four hundred twenty-three million seven hundred ninety-three thousand (1,423,793,000) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share);

(ii) four thousand three hundred and seventy two (4,372) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share); and

(iii) three hundred eighty-three thousand seven hundred forty two (383,742) class M shares (in case of plurality, the Class M Shares and individually, a Class M Share).

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment of the definition section of the articles of association of the Company;

3. Amendment of the first and second paragraph of article 7.3.1 of the articles of association of the Company;

4. Amendment of article 17.2 of the articles of association of the Company;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand five hundred fourteen euro and thirty-nine cents (EUR 23,514.39) in order to bring the share capital from its present amount of fourteen million two hundred and forty-one thousand eight hundred and eleven euro and fourteen cents (EUR 14,241,811.14) represented by one billion four hundred twenty-four million one hundred eighty-one thousand one hundred and fourteen (1,424,181,114) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01), divided into (i) one billion four hundred twenty-three million seven hundred ninety-three thousand (1,423,793,000) Class A Shares, (ii) four thousand three hundred and seventy two (4,372) Class B Shares and (iii) three hundred eighty-three thousand seven hundred forty two (383,742) Class M Shares to an amount of fourteen million two hundred sixty-five thousand three hundred twenty-five euro and fifty-three euro cent (EUR 14,265,325.53) by way of the issuance of two million three hundred fifty-one thousand four hundred and thirty-nine (2,351,439) new Class M Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each in the share capital of the Company;

6. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 5;

7. Subsequent amendment and restatement of article 5 of the articles of association of the Company;

8. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the new par value of the shares, the new number of shares and the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

9. Miscellaneous.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices. The Shareholders, present or represented, consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to amend the definition section of the articles of association of the Company so that the following definition shall read as follows:

"[...]"

"Management Incentive Plans" means the incentive plans pursuant to which certain members of the management of the Group were granted rights, in certain circumstances, to participate in the equity of the Company or its Subsidiaries

as set out in the limited partnership agreement relating to MEP LP dated April 28, 2011 and the limited partnership agreement relating to Bond MEP LP dated April 28, 2011, in each case as amended and restated from time to time;

[...]"

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the first and second paragraph of article 7.3.1. of the articles of association of the Company so that they shall henceforth read as follows:

**“ 7.3.1. Commitment to IPO.** After the Lock-up Period, the Sponsor Shareholders may, at any time thereafter, initiate an IPO of the shares of Inaer or the relevant IPO Entity by notifying the Board of Directors and other Shareholders of its intention to initiate an IPO. On receipt of such notification, each of the Shareholders undertake to approve all the necessary corporate resolutions for the execution and implementation of the IPO (including any Reorganization Transaction) and the admission of the shares of Inaer or the relevant IPO Entity in the relevant market (therefore no Shareholder having any veto power) provided always that the IPO allows each of the Sponsor Shareholder to obtain the Minimum Return mentioned below.

The Sponsor Shareholders will appoint the global coordinator (coordinador global) of the IPO. In case the Sponsor Shareholders do not reach an agreement in this regard within one (1) month, each of the Sponsor Shareholders will appoint a co-global coordinator with a wide experience on IPOs in the market where the shares of Inaer or the relevant IPO Entity may be listed (e.g. Spain / London, etc.), who will be appointed pursuant to the following proceeding of this Article 7.3.1.

[...]"

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 17.2. of the articles of association of the Company so it shall henceforth read as follows:

**“ 17.2.** Once the Sponsor Shareholders have received a Total Return of twice the Total Investment, further Distributions shall be divided between the holders of Class A Shares and Class B Shares, on the one hand, and holders of Class M Shares, on the other hand, to give effect to the following returns to the holders of Class M Shares:

Class A Shares	Class M Shares
less than the aggregate of 2 x the Total Investment plus 14.7 x the M Share Subscription Amount	0 x the M Share Subscription Amount
equal to or greater than the aggregate of 2 x the Total Investment plus 14.7 x the M Share Subscription Amount but less than the aggregate of 2.5 x the Total Investment plus 18.3 x the M Share Subscription Amount	14.7 x the M Share Subscription Amount
equal to or greater than the aggregate of 2.5 x the Total Investment plus 18.3 x the M Share Subscription Amount but less than the aggregate of 3.0 x the Total Investment plus 25.7 x the M Share Subscription Amount	18.3 x the M Share Subscription Amount
equal to or greater than 3.0 x the Total Investment plus 25.7 x the M Share Subscription Amount but less than the aggregate of 3.5 x the Total Investment plus 33 x the M Share Subscription Amount	25.7 x the M Share Subscription Amount
equal to or greater than the aggregate of 3.5 x the Total Investment plus 33 x the M Share Subscription Amount but less than the aggregate of 4.0 x the Total Investment plus 40.3 x the M Share Subscription Amount	33 x the M Share Subscription Amount 40.3
equal to or greater than the aggregate of 4.0x the Total Investment plus 40.3 x the M Share Subscription Amount	40.3 x the M Share Subscription Amount

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand five hundred fourteen euro and thirty-nine cents (EUR 23,514.39) in order to bring the share capital from its present amount of fourteen million two hundred and forty-one thousand eight hundred and eleven euro and fourteen cents (EUR 14,241,811.14) represented by one billion four hundred twenty-four million one hundred eighty-one thousand one hundred and fourteen (1,424,181,114) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01), divided into (i) one billion four hundred twenty-three million seven hundred ninety-three thousand (1,423,793,000) Class A Shares, (ii) four thousand three hundred and seventy two (4,372) Class B Shares and (iii) three hundred eighty-three thousand seven hundred forty two (383,742) Class M Shares to an amount of fourteen million two hundred sixty-five thousand three hundred twenty-

five euro and fifty-three euro cent (EUR 14,265,325.53) by way of the issuance of two million three hundred fifty-one thousand four hundred and thirty-nine (2,351,439) new Class M Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each in the share capital of the Company, having the same rights as the existing Class M Shares.

The Shareholders approve and accept the subscription and payment for the two million three hundred fifty-one thousand four hundred and thirty-nine (2,351,439) new Class M Shares, as set out below:

*Intervention - Subscription - Payment*

1210 Investments, represented as stated above, declares to subscribe two million three hundred fifty-one thousand four hundred and thirty-nine (2,351,439) newly issued Class M Shares of the Company, all in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash amounting to two million three hundred fifty-one thousand four hundred thirty-nine euro (EUR 2,351,439.-) to be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-three thousand five hundred fourteen euro and thirty-nine cents (EUR 23,514.39) to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of two million three hundred twenty-seven thousand nine hundred twenty-four euro and sixty-one cents (EUR 2,327,924.61) to the share premium account of the Company connected to the Class M Shares.

The amount of two million three hundred fifty-one thousand four hundred thirty-nine euro (EUR 2,351,439.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend and restate article 5 of the Articles as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at fourteen million two hundred sixty-five thousand three hundred twenty-five euro and fifty-three euro cent (EUR 14,265,325.53) represented by one billion four hundred twenty-six million five hundred thirty-two thousand five hundred and fifty-three (1,426,532,553) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, divided into:

(a) one billion four hundred twenty-three million seven hundred ninety-three thousand (1,423,793,000) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share);

(b) four thousand three hundred and seventy two (4,372) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share); and

(c) two million seven hundred thirty-five thousand one hundred and eighty-one (2,735,181) class M shares (in case of plurality, the Class M Shares and individually, a Class M Share).

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class M Shares shall collectively be referred to as the Shares.

5.2 The share capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the By-laws.”

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to amend the shareholder’s register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the the newly issued shares in the shareholder’s register of the Company.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 3,000.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt-et-un juillet.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

### ONT COMPARU:

INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.881 (International Helicopters),

KKR AVIATION INVESTOR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.815 (KKR Aviation),

1210 INVESTMENTS (anciennement INAER MEP L.P.), une société en commandite organisée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro LP014387 et ayant son adresse au 1 Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni (1210 Investments),

M. PETER BOND, résidant au Shipton Oliffe Manor, Shipton Oliffe and Doversford, Gloucestershire GL54 4HZ, Royaume-Uni, et

M. STEPHEN BOND, résidant à Rushbury House, Winchcombe, Cheltenham, Gloucestershire GL54 5AE, Royaume-Uni,

Tous ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, En vertu de cinq procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. International Helicopters and KKR Aviation, 1210 Investments, Peter Bond et Stephen Bond sont les seuls associés (les Associés) de WORLD HELICOPTERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.127, constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 443 du 1 mars 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 28 avril 2011, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatorze millions deux cent quarante et un mille huit cent onze euros et quatorze centimes (EUR 14.241.811,14), représenté par un milliard quatre cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt-un mille cent quatorze (1.424.181.114) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, réparties en:

(i) un milliard quatre cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-treize mille (1.423.793.000) parts sociales de catégorie A (collectivement les Parts Sociales de catégorie A et individuellement, une Part Sociale de Catégorie A);

(ii) quatre mille trois cent soixante-douze (4.372) parts sociales de catégorie B (collectivement les Parts Sociales de catégorie B et individuellement, une Part Sociale de Catégorie B); et

(iii) trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-deux (383.742) parts sociales de catégorie M (collectivement les Parts Sociales de catégorie M et individuellement, une Part Sociale de Catégorie M).

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
2. Modification de la section des définitions des statuts de la Société;
3. Modification des premier et second paragraphes de l'article 7.3.1 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 17.2 des statuts de la Société;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille cinq cent quatorze euros et trente-neuf centimes (EUR 23.514,39) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions deux cent quarante et un mille huit cent onze euros et quatorze centimes (EUR 14.241.811,14) représenté par un milliard quatre cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt-un mille cent quatorze (1.424.181.114) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, réparties en (i) un milliard quatre cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-treize mille (1.423.793.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre mille trois cent soixante-douze (4.372) Parts Sociales de Catégorie B et (iii) trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-deux (383.742) Parts Sociales de Catégorie M, à un montant de quatorze millions deux cent soixante-cinq mille trois cent vingt-cinq euros et cinquante-trois centimes (EUR 14.265.325,53) par l'émission de deux millions trois cent cinquante et un mille quatre cent trente-neuf (2.351.439) nouvelles Parts Sociales de Catégorie M d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dans le capital social de la Société;

6. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 5;

7. Modification subséquente et refonte de l'article 5 des statuts de la Société;

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et



## 9. Divers.

## IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux convocations d'usage. Les Associés, présents ou représentés, se considèrent comme valablement convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier la section définitions des statuts de la Société de sorte que la définition suivante aura la teneur suivante:

"[...]"

"Plans d'Intéressement du Management" signifie les plans d'intéressement selon lesquels certains membres de la gérance du Groupe se verront accorder des droits, dans certaines circonstances, de participer au capital de la Société ou de ses Filiales tel que défini dans le contrat de société en commandite concernant MEP LP daté du 28 avril 2011 et le contrat de société en commandite concernant Bond MEP LP daté du 28 avril 2011, dans chacun des cas tel que modifié et refondu de temps à autre;

"[...]"

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier les premier et le deuxième paragraphes de l'article 7.3.1. des statuts de la Société de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **7.3.1. Engagement à une Introduction en Bourse.** Après la Période de Blocage, les Associés Sponsors peuvent à tout moment initier une Introduction en Bourse des actions d'Inaer ou de l'Entité d'IPO pertinente en notifiant le Conseil de Gérance et les autres Associés de leur intention d'initier une Introduction en Bourse. A la réception d'une telle notification, chacun des Associés s'engage à approuver toutes les décisions sociales nécessaires à l'exécution et la mise en oeuvre de l'Introduction en Bourse (en ce compris toute Transaction de Réorganisation) et de l'admission des actions d'Inaer ou de l'Entité d'IPO pertinente au marché pertinent (ainsi aucun Associé n'ayant de droit de veto) sous réserve que l'Introduction en Bourse permette à chaque Associé Sponsors d'obtenir le Rendement Minimum mentionné ci-dessous.

Les Associés Sponsors désigneront le coordinateur global (coordinador global) de l'Introduction en Bourse. Au cas où les Associés Sponsors ne parviennent pas à un accord à ce sujet dans un délai d'un (1) mois, chaque Associé Sponsor désignera un coordinateur co-global avec une grande expérience des Introductions en Bourse sur le marché où les actions d'Inaer ou de l'Entité d'IPO pertinente pourront être cotées (par exemple en Espagne, à Londres etc.), qui sera désigné selon la procédure décrite à cet Article 7.3.1.

"[...]"

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 17.2. des statuts de la Société de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

" **17.2.** Une fois que les Associés Sponsors ont reçu un Rendement Total de deux fois l'Investissement Total, d'autres Distributions seront divisées entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B d'une part et les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie M d'autre part, pour donner effet aux rendements suivants aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie M:

Parts Sociales de Catégorie A	Parts Sociales de Catégorie M
Moins de 2 x l'Investissement Total plus 14,7 x le Montant de Souscription de Part Sociale M	0 x Montant de Souscription de Part Sociale M
égal à ou supérieur au cumul de 2 x l'Investissement Total, plus 14,7x le Montant de Souscription de Part Sociale M mais inférieur au cumul de 2,5 x de l'Investissement Total plus 18,3 x le Montant de Souscription de Part Sociale M	14,7 x Montant de Souscription de Part Sociale M
Égal ou supérieur au cumul de 4,0 x l'Investissement Total plus 40,3 x le Montant de Souscription de Part Sociale M	18,3 x Montant de Souscription de Part Sociale M
égal à ou supérieur à 3,0 x l'Investissement Total plus 25,7 x le Montant de Souscription de Part Sociale M mais inférieur au cumul de 3,5 x le Montant de Souscription de Part Sociale M plus 33 x le Montant de Souscription de Part	25,7 x Montant de Souscription de Part Sociale M

### Sociale M

Égal ou supérieur au cumul de 3,5 x l'Investissement Total plus 33 x le Montant de Souscription de Part Sociale M  
mais inférieur au cumul de 4,0 x l'Investissement Total plus 40,3 x le Montant de Souscription de Part Sociale M

33 x Montant de Souscription de Part Sociale M

Égal ou supérieur au cumul de 4,0 x l'Investissement Total plus 40,3 x le Montant de Souscription de Part Sociale M

40,3 x le Montant de Souscription de Part Sociale M

### Cinquième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-trois mille cinq cent quatorze euros et trente-neuf centimes (EUR 23.514,39) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions deux cent quarante et un mille huit cent onze euros et quatorze centimes (EUR 14.241.811,14) représenté par un milliard quatre cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt-un mille cent quatorze (1.424.181.114) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, réparties en (i) un milliard quatre cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-treize mille (1.423.793.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre mille trois cent soixante-douze (4.372) Parts Sociales de Catégorie B et (iii) trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-deux (383.742) Parts Sociales de Catégorie M, à un montant de quatorze millions deux cent soixante-cinq mille trois cent vingt-cinq euros et cinquante-trois centimes (EUR 14.265.325,53) par l'émission de deux millions trois cent cinquante et un mille quatre cent trente-neuf (2.351.439) nouvelles Parts Sociales de Catégorie M d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, dans le capital social de la Société, ayant les mêmes droits de les Parts Sociales de Catégorie M existantes.

Les Associés approuvent et acceptent la souscription et la libération des deux millions trois cent cinquante et un mille quatre cent trente-neuf (2.351.439) nouvelles Parts Sociales de Catégorie M telles que définies ci-dessous:

### Intervention - Souscription - Libération

1210 Investments, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux millions trois cent cinquante et un mille quatre cent trente-neuf (2.351.439) Parts Sociales de Catégorie M de la Société, toutes sous forme nominative d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à deux millions trois cent cinquante et un mille quatre cent trente-neuf euros (EUR 2.351.439) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de vingt-trois mille cinq cent quatorze euros et trente-neuf centimes (EUR 23.514,39) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux millions trois cent vingt-sept mille neuf cent vingt-quatre euros et soixante et un centimes (EUR 2.327.924,61) au compte de prime d'émission connecté aux Parts Sociales de Catégorie M.

Le montant de deux millions trois cent cinquante et un mille quatre cent trente-neuf euros (EUR 2.351.439) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment apportée au notaire qui le reconnaît expressément.

### Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier et refondre l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

#### “ Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quatorze millions deux cent soixante-cinq mille trois cent vingt-cinq euros et cinquante-trois centimes (EUR 14.265.325,53) représenté par un milliard quatre cent vingt-six millions cinq cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (1.426.532.553) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, réparties comme suit:

(i) un milliard quatre cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-treize mille (1.423.793.000) parts sociales de catégorie A (collectivement les Parts Sociales de catégorie A et individuellement, une Part Sociale de Catégorie A);

(ii) quatre mille trois cent soixante-douze (4.372) parts sociales de catégorie B (collectivement les Parts Sociales de catégorie B et individuellement, une Part Sociale de Catégorie B);

(iii) deux millions sept cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-un (2.735.181) parts sociales de catégorie M (collectivement les Parts Sociales de catégorie M et individuellement, une Part Sociale de Catégorie M).

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de catégorie M sont collectivement définies comme les Parts Sociales.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.”

### Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.



*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33427. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012016269/369.

(120019359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2012.

**Ecolab Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.324.626,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.397.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012019409/13.

(120023958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Midax, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.668.

## STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the of ninth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Mr. Tommi Juhani Opas, Director, born on 18 December 1972 in Helsinki, having his address at Bulevardi 7, 00120 Helsinki, Finland,

here represented by Mrs. Stephanie BECKER, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy established on 23<sup>rd</sup> December 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name «Midax».

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's res-

possibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established,

Mr. Tommi Juhani Opas, prenamed and as represented, declared to subscribe the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.00.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

### *Extraordinary general meeting of the shareholders*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

#### *Category A Manager:*

- Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman, Manager, born on 24 March 1975 in Barnarp (Sweden), having her professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Category B Manager:*

- Mr. Tommi Juhani Opas, born on 18 December 1972 in Helsinki (Finland), having his professional address at Bulevardi 7, 00120 Helsinki, Finland.

The duration of the managers' mandates is unlimited. Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2. Fix the registered seat of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu:*

- M. Tommi Juhani Opas, gérant, né le 18 décembre 1972 à Helsinki (Finlande), avec adresse à Bulevardi 7, 00120 Helsinki Finlande,

ici représenté par Mme Stephanie BECKER, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2011.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, telle que représentée, a requis le Notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «Midax».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.00) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 14.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.



**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

1. M. Tommi Juhani Opas, désigné ci-dessus, tel que représenté, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

*Assemblée générale extraordinaire des associés*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

*Gérant de Catégorie A:*

- Mme. Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp, Suède, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Tommi Juhani Opas, né le 18 décembre 1972 à Helsinki, Finlande, avec adresse professionnelle au Bulevardi 7, 00120 Helsinki, Finlande.

La durée du mandat des gérants est illimitée. Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2. Fixer l'adresse du siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Becker et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2012. LAC/2012/1864. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012017936/332.

(120022220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

---

**Dismar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019399/9.

(120024704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Digital Image, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.068.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 31 janvier 2012:*

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric LECLERC et Philippe GILAIN et a nommé Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jos HEMMER, administrateur démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2012019398/16.

(120024592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**European Optical Manufacturing Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.904.

EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019418/18.

(120024450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Digital Media Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 166.628.

STATUTES

In the year two thousand twelve

On the thirty-first of January,

Before us Maître Carlo GOEDERT, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.499, duly represented by Mr. Manuel Raymond MARASI, director of finance, born on April 28<sup>th</sup>, 1972, in Langres, France, residing professionally in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, by virtue of a power of attorney given under private seal on January 30<sup>th</sup>, 2012 in Wecker,

The above power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, requests the undersigned notary, to record as follows the articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which he intends to organize as sole shareholder or with any person who may become shareholder of the Company in the future:

**Art. 1. Form.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed that will be governed by these articles and by the the relevant legislation, in particular the amended law of 10 August 1915 concerning trading companies.

**Art. 2. Object.** The Company's purpose is:

- to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees;
- to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- the Company may also perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose;
- in addition, the Company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated;
- in general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly or indirectly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "DIGITAL MEDIA LICENSING S.à r.l.".

**Art. 4. Period.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is in Wecker.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the shareholder or shareholders, depending on the case.

Branches or agencies may be established anywhere in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad where the managers will deem it useful.

**Art. 6. Capital.** The Company's capital is fixed at the sum of one hundred ninety five thousand euro (€ 195,000.-) represented by one hundred ninety five (195) shares, each with a nominal value of one thousand euro (€ 1,000.-). Each share represents one vote at the ordinary and extraordinary general meetings.

The one hundred ninety five (195) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, the company FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.à r.l., a limited liability company, having its registered office in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.499.

The subscriber has fully paid up all of his shares by contribution in kind consisting of patents, software licenses and trademarks held by FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.à r.l. and having a total market value of one hundred ninety five thousand euro (€ 195,000.-).

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.à r.l., which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the subscribed shares. Said valuation report, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Evidence of the existence and disposal of the contribution has been given by the subscriber.

**Art. 7. Modification of the capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by unanimous consent of the shareholders, depending on the case.

**Art. 8. Rights and Obligations attached to the company shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company.

The sole shareholder exercises the powers granted by the law and the present articles to the collective of shareholders; in case of several shareholders each share entitles to the casting of one vote in all deliberations.

The ownership of a share implies ipso facto acceptance of these articles and of the decisions of the sole shareholder or the collective of shareholders.

For no reason and in no case, the creditors, rightful claimants or heirs of the sole shareholder or of one of the shareholders are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company or to pursue any judicial inventory of the Company's assets; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the sole shareholder or the collective of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivision of the company shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

**Art. 10. Transfer and Transmission of the shares.**

1. Transfers and transmissions in case of a sole shareholder Transfers and transmissions, in any form whatsoever, of shares owned by the sole shareholder are free.

2. Transfers and transmissions in case of several shareholders

Shares are freely transferable amongst shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the unanimous approval of all the shareholders. In case of the death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the same unanimous approval.

In the latter case, however, the approval is not required when the shares are transmitted either to descendants or to the surviving spouse.

If the transfer or transmission of the shares is subject to the approval of the remaining shareholders, these have a preemption right to the shares which are to be transferred, in proportion of the number of shares they own at the moment of the transfer. In case the remaining shareholders exercise their preemption right and in the event of disagreement on the repurchase price, it shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

**Art. 11. Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of the shareholder or of one of the shareholders.** The Company will not be dissolved by death, incapacity, guardianship, bankruptcy, insolvency of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Management.** The Company is managed and administered by one or several managers, shareholders or non-shareholders.

The manager or the managers are vested with the broadest powers to perform all acts of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operations, provided that they fall within the object of the Company.

Likewise, the manager or the managers represent the Company in court either as a plaintiff or as a defendant.

The manager or the managers are appointed for a limited or unlimited duration either by these articles or by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

In the latter case, the sole shareholder or the general meeting, while appointing the manager or the managers, sets their number, the duration of their mandate and, in case of several managers, the powers and competences of the managers.

The sole shareholder or, in case of several shareholders, the general meeting may decide to revoke the manager without a judicial decision being required. The revocation may be decided not only for legitimate reasons, but for any reasons, left to the sovereign appraisal of the sole shareholder or the shareholders. The manager may also resign from his position. The sole shareholder or the shareholders shall decide on the remuneration of the manager.

**Art. 13.** The Company will not be dissolved by death, resignation or revocation of the manager, for any reason whatsoever, may he be shareholder or not.

For no reason and in no case, the creditors, heirs or other rightful claimants of the manager are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

**Art. 14.** The manager may not be, by reason of his mandate, held personally liable for any commitments validly made by him in the name of the Company. As a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 15. Decisions of the shareholder or the shareholders.**

1. If there is only one shareholder, the sole shareholder exercises the powers conferred by the law to the collective of shareholders.

The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

2. If there are several shareholders, collective decisions are only valid if they are adopted by shareholders representing more than the half of the capital, unless otherwise provided for by the law or the present articles.

Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 16. Business year.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17. Inventory - Balance sheet.** Every year on December 31<sup>st</sup>, the accounts are closed and the management draws up an inventory and the annual accounts according to the law. Each shareholder may inspect the inventory and the annual accounts at the registered office.

**Art. 18. Distribution of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, amortization and provisions, as stated in the annual accounts, represents the annual net profit.

Out of the net profit at least five percent shall be placed into a reserve account; this deduction will cease to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten percent of the Company's capital, but shall be resumed if this one-tenth threshold is no longer met.

The sole shareholder or the general meeting of the shareholders will decide on the allocation of the surplus.

**Art. 19. Dissolution – Liquidation.** In case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who will not need to be shareholders and who will be designated, as the case may be, by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders who will specify their powers and their remunerations.

**Art. 20. General provision.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the sole shareholder or the shareholders refer to the relevant legislation in force.

#### *Transitory disposition*

The first business year begins today and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2012.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, have been fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the costs, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its formation is estimated approximately at one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder.*

Immediately after the formation of the Company, the appearing person, who represents the entire capital, has passed the following resolutions:

I. Mr. Eliezer BLOCH, company manager, born in Wiesbaden, Germany, on October 15<sup>th</sup>, 1948, residing professionally in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss,

is appointed as sole manager of the Company for an unlimited duration. The sole manager may bind the Company by his sole signature under all circumstances and for all operations.

II. The Company's address is fixed in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

Before signing the present deed the undersigned notary has drawn the attention of the incorporating party to the necessity of obtaining an administrative permission in order to undertake the activities described under the Company's object.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first names, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Follows the French Translation:**

L'an deux mille douze,

Le trente et un janvier,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

A comparu:

la société FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.499, dûment représentée par Monsieur Manuel Raymond MARASI, directeur des finances, né le 28 avril 1972 à Langres, France, demeurant professionnellement à L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 30 janvier 2012 à Wecker,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par son porteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la Société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts, ainsi que par la législation applicable, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est:

- de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les vendre ou céder en tout ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- la Société peut encore réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet;
- de plus, la Société pourra exercer toute activité de commerce, pourvu qu'elle ne soit pas spécialement régulée;
- en général, la Société pourra exercer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui facilitent son développement.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "DIGITAL MEDIA LICENSING S.à r.l.".

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Wecker.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille euros (195.000,- €), représenté par cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, la société FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.499.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts sociales par un apport en nature consistant en des brevets, des licences d'utilisation de logiciels et des marques détenus par la société FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.à r.l. et ayant une valeur marchande totale de cent quatre-vingt-quinze mille euros (195.000,- €).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la société FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES S.à r.l., qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des parts souscrites. Le rapport d'évaluation, signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Preuve de l'existence et de la mise à disposition de l'apport a été donnée par le souscripteur.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire



judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et Transmission des parts.**

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit par les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2012.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros (1.800,- €).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Monsieur Eliezer BLOCH, directeur de société, né à Wiesbaden, Allemagne, le 15 octobre 1948, demeurant professionnellement à L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss,

est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée. Le gérant unique engagera la Société par sa seule signature en toutes circonstances et pour toutes opérations.

II. Le siège social de la Société est fixé au L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du comparant, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ce même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu par le notaire de ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MARASI, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2012. Relation: GRE/2012/440. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 02 février 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012017204/334.

(120021056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

**Dolphin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019400/9.

(120024770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**DAIDI Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.190.

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAIDI IMMOBILIERE S.A.", ayant son siège social à L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.190, constituée originellement sous la dénomination de DAIDI S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1362 du 19 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 886 du 12 mai 2007, en adoptant sa dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurice SASSON, employé, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-1724 Luxembourg, 33, Boulevard Prince Henri et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-1724 Luxembourg, 33, Boulevard Prince Henri, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg."

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration, présents et représentés, ont pris à l'unanimité des voix la résolution de nommer Monsieur Maurice SASSON, employé, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg, aux fonctions du délégué de la gestion journalière, avec le pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Maurice SASSON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019392/58.

(120024293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Dolphino S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019401/9.

(120023981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 52.247.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019403/10.

(120024305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Roster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.034.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 28 décembre 2011 entre ADIC Strategie Holdings LLC, ayant son siège social à National Bank of Abu Dhabi Buildings, Khalidiya, Tariq Bin Ziad Street, Abu Dhabi, Emirates Arabes Unis et Invest AD/SBI Turkey Fund, LP, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, KY1-111 Grand Cayman, îles Caïmans, en cours d'enregistrement, et portant sur 376,608 parts sociales de la Société, le capital social de la Société est désormais réparti comme suit:

- À compter du 28 décembre 2011, ADIC Strategic Holdings LLC est associé de la Société à concurrence de 873.392 parts sociales détenues.

- À compter du 28 décembre 2011, Invest AD/SBI Turkey Fund, LP est associé de la Société à concurrence de 376.608 parts sociales détenues.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roster Holdings S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2012020671/22.

(120025508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

**Dominus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 111.858.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 16 janvier 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.
  - De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Andrea CARINI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOMINUS S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2012019404/16.

(120024553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Drumann Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 137.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019405/9.

(120024304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 132.318.

L'étude d'avocats Weidema van Tol-Luxembourg (agent domiciliataire) informe de la résiliation de la convention de domiciliation conclue le 15 juillet 2008 avec la société Ecolab Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.318, ceci avec effet le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019408/12.

(120024238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.374.

Par résolutions circulaires en date du 7 février 2012, les gérants ont transféré le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le siège social du gérant de catégorie B a changé et se trouve à présent au:

TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

*Pour la société*  
TMF Luxembourg S.A.  
*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2012019475/17.

(120024062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Get International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 70.410.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 9 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- GET INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 43 boulevard Joseph II, dénoncé en date du 11 août 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 2 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Stéphane EBEL

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012020262/20.

(120025411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Eglantiers Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.477.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019410/13.

(120024160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Creche Maria Montessori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 46, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 106.604.

L'an deux mil douze, le trente et un janvier.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. - Madame Rosa MASTRANGELO, aide-éducatrice, née à Putignano (Italie) le 6 septembre 1970, épouse de Monsieur Nicola MARIO, demeurant à L-1346 Luxembourg, 14, rue de Clervaux;

2. - Madame Agnès JUNGERS, aide-éducatrice, née à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mai 1952, épouse de Monsieur Raymond BAUR, demeurant à L-1146 Luxembourg, 73, rue Ausone;

3. - Madame Alma MUCEVIC, éducatrice diplômée, née à Bijelo Polje (Monténégro), le 9 juin 1986, demeurant à L-4750 Pétange, 46, route de Longwy.

Ces comparantes ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Les comparantes sub 1.- à 2.- sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "CRECHE MARIA MONTESSORI, S.à r.l.", avec siège social à L-1320 Luxembourg, 46, rue de Cessange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 679 du 11 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 799 du 17 avril 2010, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 106.604.

II. - Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) est représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associées comme suit:



1) à Madame Rosa MASTRANGELO, préqualifiée, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) à Madame Agnès JUNGERS, préqualifiée, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

III. - Madame Agnès JUNGERS, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter avec effet au 1<sup>er</sup> février 2012, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cinquante (50) parts sociales qu'elle détient de la Société à Madame Alma MUCEVIC, prénommée, qui accepte, moyennant le prix global de six mille deux cents euros (EUR 6.200.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Pour autant que de besoin Madame Rosa MASTRANGELO déclare marquer son accord avec la prédite cession de parts sociales et accepter Madame Alma MUCEVIC comme nouvelle associée de la société.

IV. - La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 1<sup>er</sup> février 2012.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir du 1<sup>er</sup> février 2012.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

En outre, la cédante et la cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réelles de la présente transaction.

VI. - Ensuite, Mesdames Rosa MASTRANGELO et Alma MUCEVIC, prénommées, représentant comme seules associées l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à la susdite cession de parts sociales, les associées décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. - par Madame Rosa MASTRANGELO, aide-éducatrice, née à Putignano (Italie) le 6 septembre 1970, épouse de Monsieur Nicola MARIO, demeurant à L-1346 Luxembourg, 14, rue de Clervaux, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2. - par Madame Alma MUCEVIC, éducatrice diplômée, née à Bijelo Polje (Monténégro), le 9 juin 1986, demeurant à L-4750 Pétange, 46, route de Longwy, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées."

#### *Deuxième résolution*

Madame Agnès JUNGERS déclare démissionner avec effet immédiat en tant que gérante de la Société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante jusqu'à ce jour lui est accordée.

#### *Troisième résolution*

Les associées décident de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée comme nouvelle gérante de la Société:

- Madame Alma MUCEVIC, éducatrice diplômée, née à Bijelo Polje (Monténégro), le 9 juin 1986, demeurant à L-4750 Pétange, 46, route de Longwy.

Madame Rosa MASTRANGELO, prénommée, est confirmée comme gérante de la Société pour une durée indéterminée.

La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

VII. - Mesdames Rosa MASTRANGELO et Alma MUCEVIC, prénommées, agissant en leurs qualités de gérantes de la Société, déclarent se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII. - Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, les associées en étant solidairement tenues envers le notaire.

IX. - Les comparantes élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elles connue aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Rosa MASTRANGELO, Agnès JUNGERS, Alma MUCEVIC, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2012. Relation: LAC/2012/4986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 février 2012.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2012020794/83.

(120025726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

**Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 840.925,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

—  
 Veuillez prendre note du changement de siège social de l'associé unique de la Société, ELBA SUBHOLDING B.V.; désormais à l'adresse suivante:

Barbara Strozilaan 201

1083 HN Amsterdam

Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019411/16.

(120024728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Eris Investissements S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 135.812.

—  
 Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019413/9.

(120024447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Espace Médias S.A., Société Anonyme,  
 (anc. Espace Régie Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 77.809.

—  
 Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012019415/12.

(120024440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**M.B.S. Buildings SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 122.419.

—  
 Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme M.B.S. Buildings S.A. tenue au siège de la société en date du 8 février 2012 à 10.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe MASSARD ainsi que la démission de Madame Annette MERGEN de leur poste d'administrateur.

Sont nommés au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012:

Monsieur Sam MASSARD, né à Luxembourg (L) le 17.11.1981, demeurant à L – 9024 Ettelbruck, 18, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Monsieur Thierry JACQUES, né à Libramont (B) le 19.03.1975, demeurant à B – 6860 Habaru (Léglise), 22, Habaru

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012019561/17.

(120024435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Je soussigné, Alma Thomas, démissionne en tant que gérante de la société ci-dessus mentionnée avec effet spécifié sur cette lettre.

Le 31 janvier 2012.

Alma Thomas.

Référence de publication: 2012019416/10.

(120024020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Europa (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019417/10.

(120024085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Emma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 70.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019419/9.

(120024652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Swiss Life Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.106.

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 1<sup>er</sup> février 2012*

1. Délégués à la gestion journalière

Conformément aux articles 11 et 12 des Statuts de la Société et suite à la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2012, les administrateurs de la Société ont acté, avec effet immédiat:

- La démission de Monsieur Martin Tschopp en tant que délégué à la gestion journalière de classe A;
- La nomination de Monsieur Beat Reichen, de nationalité suisse, né à Frutigen (Suisse) le 18 février 1958 et demeurant professionnellement au 25, Route d'Arlon L-8009 Strassen (Luxembourg), en tant que délégué à la gestion journalière de classe A pour une durée indéterminée.

La Société sera engagée par la signature conjointe de Monsieur Beat Reichen et celle d'un autre délégué à la gestion journalière pour tout acte dans les limites de son objet social et de la loi luxembourgeoise.

Vis-à-vis des tiers, les délégués à la gestion journalière auront tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes des Statuts auront été respectés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Swiss Life Invest Luxembourg S.A.  
Javier Lastra  
Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2012020825/25.

(120026110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

**SeMarket International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 115.816.

- Le siège social de la société

SeMarket International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 115.816.

est dénoncé avec effet immédiat.

- La société d'Expertise Comptable «SV SERVICES SARL» résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012019652/15.

(120024584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Equinox Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.833.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019421/13.

(120024159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**ERBO GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6350 Dillingen, 16, route de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 141.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019422/10.

(120024432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Estates Property 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.368.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019423/13.

(120024171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**European Camping Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.899.

—  
EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.

2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.

3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019429/18.

(120024379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Estates Property 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.803.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019424/13.

(120024170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Etcetera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.109.

—  
Les comptes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETCETERA S.A.

Robert REGGIORI / Federico FRANZINA

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012019425/12.

(120024727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**ETOILE ATLAS HOLDING Luxembourg, S. A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.941.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019426/9.

(120024054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Momentum Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 99.640.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le vendredi 20 janvier 2012*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires a:

Décidé d'élire Monsieur Andries Lodevickus Kotzee né le 31 mai 1975 à, demeurant professionnellement à 6 Merchant Place, Corner of Fredman Drive and Gwen Lane, Sandton, 2196, Afrique du Sud.

- en tant qu'administrateur de la société susmentionnée avec effet au 20 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Momentum Investment Funds SICAV-SIF

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Grigore Bobina

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012020274/20.

(120025512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**Eurolactis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 143.726.

Je soussigné, Alma Thomas, démissionne en tant qu'administrateur de la société ci-dessus mentionnée avec effet spécifié sur cette lettre.

Le 31 janvier 2012.

Alma Thomas.

Référence de publication: 2012019427/10.

(120024013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Wacky Brothers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8138 Bridel, 31, allée St. Hubert.  
R.C.S. Luxembourg B 166.766.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le deux février;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, né à Luxembourg, le 16 février 1985, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert, et

2) Monsieur Fabien BIGARD, pilote, né à Luxembourg, le 20 novembre 1987, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert,

ici représenté par Monsieur Jérôme BIGARD, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Wacky Brothers S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la détention ainsi que la mise en valeur d'immeubles.



La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (200,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jérôme BIGARD, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) Monsieur Fabien BIGARD, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert.
2. Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, né à Luxembourg, le 16 février 1985, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BIGARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2012. LAC/2012/5932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012020751/141.

(120025602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

**European Casino Operators S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.794.

—  
EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019430/18.

(120024685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**European News Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.757.

—  
EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019431/18.

(120024760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Momentum Managed Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le vendredi 20 janvier 2012*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires a:

Décidé d'élire Monsieur Andries Lodevickus Kotzee né le 31 mai 1975 à , demeurant professionnellement à 6 Merchant Place, Corner of Fredman Drive and Gwen Lane, Sandton, 2196, Afrique du Sud.

- en tant qu'administrateur de la société susmentionnée avec effet au 20 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Momentum Managed Funds SICAV-SIF

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Grigore Bobina

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012020275/20.

(120025507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**F R General Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.815.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019437/10.

(120024306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Hubble Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.643.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUBBLE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012019501/11.

(120023915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**F R General Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.815.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019438/10.

(120024307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 42.002,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.668.

In the year two thousand and twelve, the thirteenth day of January, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.668 and having a share capital of CAD 42,001.- (the Company). The Company has been incorporated on August 26, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on August 29, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**THERE APPEARED:**

BlackRock Corporate High Yield Fund III, Inc., a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, United States of America (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-two thousand and one Canadian Dollars (CAD 42,001.-), represented by forty-two thousand and one (42,001) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each to forty-two thousand and two Canadian Dollars (CAD 42,002.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to the article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Modification of the financial year of the Company and article 13.1 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Citco Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-two thousand and one Canadian Dollars (CAD 42,001.-), represented by forty-two thousand and one (42,001) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each to forty-two thousand and two Canadian Dollars (CAD 42,002.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription – Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new share having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one hundred fifty-three thousand seven hundred fifty-one Canadian Dollars (CAD 153,751) to be allocated as follows:

- one Canadian Dollar (CAD 1.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- one hundred fifty-three thousand seven hundred fifty Canadian Dollars (CAD 153,750) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of one hundred fifty-three thousand seven hundred fifty-one Canadian Dollars (CAD 153,751) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at forty-two thousand and two Canadian dollars (CAD 42,002.), represented by forty-two thousand and two (42,002) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the financial year of the Company and resolves to amend article 13.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13.1.** The financial year begins on the first (1) of September and ends on the thirty-first (31) of August of each year.”

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Citco Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de janvier, par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BLK CYE (Luxembourg) Investments, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.668 et ayant un capital social de CAD 42.001,- (la Société). La Société a été constituée le 26 août 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 août 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### **A COMPARU:**

BlackRock Corporate High Yield Fund III, Inc., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 55 East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:



1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille un dollars canadiens (CAD 42.001,-), représenté par quarante-deux mille une (42.001) parts sociales d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à quarante-deux mille deux dollars canadiens (CAD 42.002,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y faire figurer l'augmentation du capital social spécifiée au point 1;

4. Modification de l'exercice social de la Société et de l'article 13.1 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Citco Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille un dollars canadiens (CAD 42.001,-), représenté par quarante-deux mille une (42.001) parts sociales d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à quarante-deux mille deux dollars canadiens (CAD 42.002,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

#### *Souscription – Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante-trois mille sept cent cinquante et un dollars canadiens (CAD 153.751), devant être affecté de la manière suivante:

(i) un montant de un dollar canadien (CAD 1,-) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent cinquante-trois mille sept cent cinquante dollars canadiens (CAD 153.750) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de cent cinquante-trois mille sept cent cinquante et un dollars canadiens (CAD 153.751) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts pour y faire figurer les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille deux dollars canadiens (CAD 42.002,-), représenté par quarante-deux mille deux (42.002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société et décide de modifier l'article 13.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.1.** L'exercice social débute le premier (1) septembre et prend fin le trente et un août (31) août de chaque année.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Citco Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019324/175.

(120024520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**European Opticians S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.902.

—  
EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.

2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.

3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019432/18.

(120024535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Archeide Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.767.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Archeide S.r.l., having its registered office Viale Felissent 4, I-31100 Treviso, Italy and registered with Camera di Commercio Treviso under numero repertorio economico amministrativo REA TV-321095,

here represented by Me Céline Kohler, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Treviso, (Italy) on January 09, 2012, which, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of AR-CHEIDE LUX (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The Company may act as general partner of, and take general partner (associé – gérant commandité) and limited shareholder (actionnaire commanditaire) interests in, ARCHEIDE, SCA, SICAV-FIS, an investment company with variable share capital – specialised investment fund (société d’investissement à capital variable –fonds d’investissement spécialisé (SICAV-FIS)) subject to the Luxembourg act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended and organised as a corporate partnership limited by shares.

The Company may carry out any activities, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with Article 15 of these Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders, which represents at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with Article 15 of these Articles.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers of no less than three (3) members constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be revoked by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this Article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signatures of at least one type A manager and one type B manager. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the Company.

Subject to the approval of the board of managers, a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. In the case of a tied vote, the chairman of the meeting has a casting vote. The board of managers can deliberate or act validly only if at least one type A manager and at least one type B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint a chairman among its members. The chairman will preside at the meeting of the board of managers. The board of managers may choose a secretary who needs not to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings and of the resolutions to be passed by the board of managers. The board of managers may appoint a general manager who need not to be a manager and who will be in charge of the day-to-day management of the Company.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twentyfour) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholder(s).** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year, with the exception of the first financial year which will start today and end on 31 December 2012.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent.

(10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, ARCHEIDE S.R.L., prenamed, has subscribed for one hundred twenty five (125) shares as follows:

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder(s), after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately ONE THOUSAND AND ONE HUNDRED EURO (EUR 1,100.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as members of the board of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alessandro Bruscatin, born on 2 November 1969 in Treviso (Italy) and professionally resident at Viale Felissent 4, I-31100 Treviso (Italy), as type B manager;

- Mr Raf Van Leuven, born on 06 November 1974 in Hoogstraten (Belgium) and resident at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Luxembourg), as type A manager; and

- Mr Gueorgui Gotzev, born on 13 June 1977 in Sofia (Bulgaria) and resident at 6, rue du Pont in L-7332 Müllendorf (Luxembourg) as type A manager.

2. the registered office is established at 16, avenue Pasteur, L -2310 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian names, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Archeide S.r.l., ayant son siège social situé au Viale Felissent 4, I-31100 Treviso, Italie, et immatriculée auprès de Camera di Commercio Treviso sous le numéro du repertoire économique-amministratif REA TV-321095,

ici représentée par Madame Céline Kohler, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 janvier 2012, à Treviso, Italie, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant en qualité de représentant de l'associé, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ARCHEIDE LUX (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de, et prendre des intérêts d'actionnaire commandité et d'actionnaire commanditaire dans ARCHEIDE, S.C.A., SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) soumise à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative au fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, et organisée sous la forme d'une société en commandite par actions.

La Société peut accomplir toutes activités se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12'500,00 Euro) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,00 Euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'Article 15 des Statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'Article 15 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance d'au moins de trois (3) membres, composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et peuvent être révoqués par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent Article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.



Envers des tiers, la Société s'engage en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B. Dans ses relations courantes avec l'administration publique, la Société est valablement représentée par un gérant, dont la signature engage légalement la Société.

Sous réserve de l'accord du conseil de gérance, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président de l'assemblée aura la voix prépondérante. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de type A et un gérant de type B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président parmi ses membres. Le président présidera la réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut choisir un secrétaire qui sera ou non gérant et qui tiendra les minutes de l'assemblée et des résolutions adoptées par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut désigner un administrateur général qui sera ou non gérant et qui sera responsable de la gestion quotidienne de la Société.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2012.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant été arrêtés, ARCHEIDE S.R.L. prénommée a souscrit cent vingt cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500,00 Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de l'associé unique, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-)

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alessandro Bruscatin, né le 02 novembre 1969 à Treviso (Italie) et résident professionnellement au Viale Felissent 4, I-31100 Treviso (Italie), en tant que gérant de type B;

- Monsieur Raf Van Leuven, né le 06 novembre 1974 à Hoogstraten (Belgique) et résident professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Luxembourg), en tant que gérant de type A, et

- Monsieur Gueorgui Gotzev, né le 13 Juin 1977 à Sofia (Bulgarie) et résident au 6, rue du Pont, L-7332 Müllendorf (Luxembourg), en tant que gérant de type A.

2. Le siège social de la société est établi au 16, avenue Pasteur, L -2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. KOHLER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2012. Relation: LAC/2011/2265. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012020348/345.

(120025601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

**European Rail Freight Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.677.

---

EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019433/18.

(120024536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**European Scents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.554.

---

EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019434/18.

(120024480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**European Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.527.

---

EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019435/18.

(120024479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**European Vehicle Inspections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.051.

—  
EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.

2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.

3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019436/18.

(120024380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Financière BPHL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.741.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019442/10.

(120023977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Funis Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.010,18.**

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.387.

—  
Le rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010, initialement déposés le 8 février 2012 sous la référence L120023864 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019447/10.

(120024513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**FB Energy Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.941.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 30 décembre 2011*

- Monsieur Jean THILL a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 9.2.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FB Energy Trading, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012019452/13.

(120024719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---